



CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES FORESTIERES DE L'INDRE

Nom et coordonnées du propriétaire :

Mr SWIETON Pascal

La pierre 36150 Luçay le Libre

07-61-70-91-77

pascal.swieton@gmail.com

Nom et coordonnées du conseiller :

Florentin MADROLLES

florentin.madrolles@indre.chambagri.fr

02 54 61 61 88

COMPTE RENDU DE VISITE – GESTION FORESTIERE

date de la visite : 15 janvier 2026

Mr SWIETON est un agriculteur à la retraite possédant plusieurs parcelles de terres agricoles. Mr SWIETON a contacté le CETEF de l'Indre afin d'obtenir quelques conseils concernant un projet de boisement d'une parcelle à proximité de son habitation. La parcelle en question est située sur la commune de Luçay le libre et s'étendent sur une superficie totale de 4,47 ha en nature de jardins et de terres.

Présentation générale :

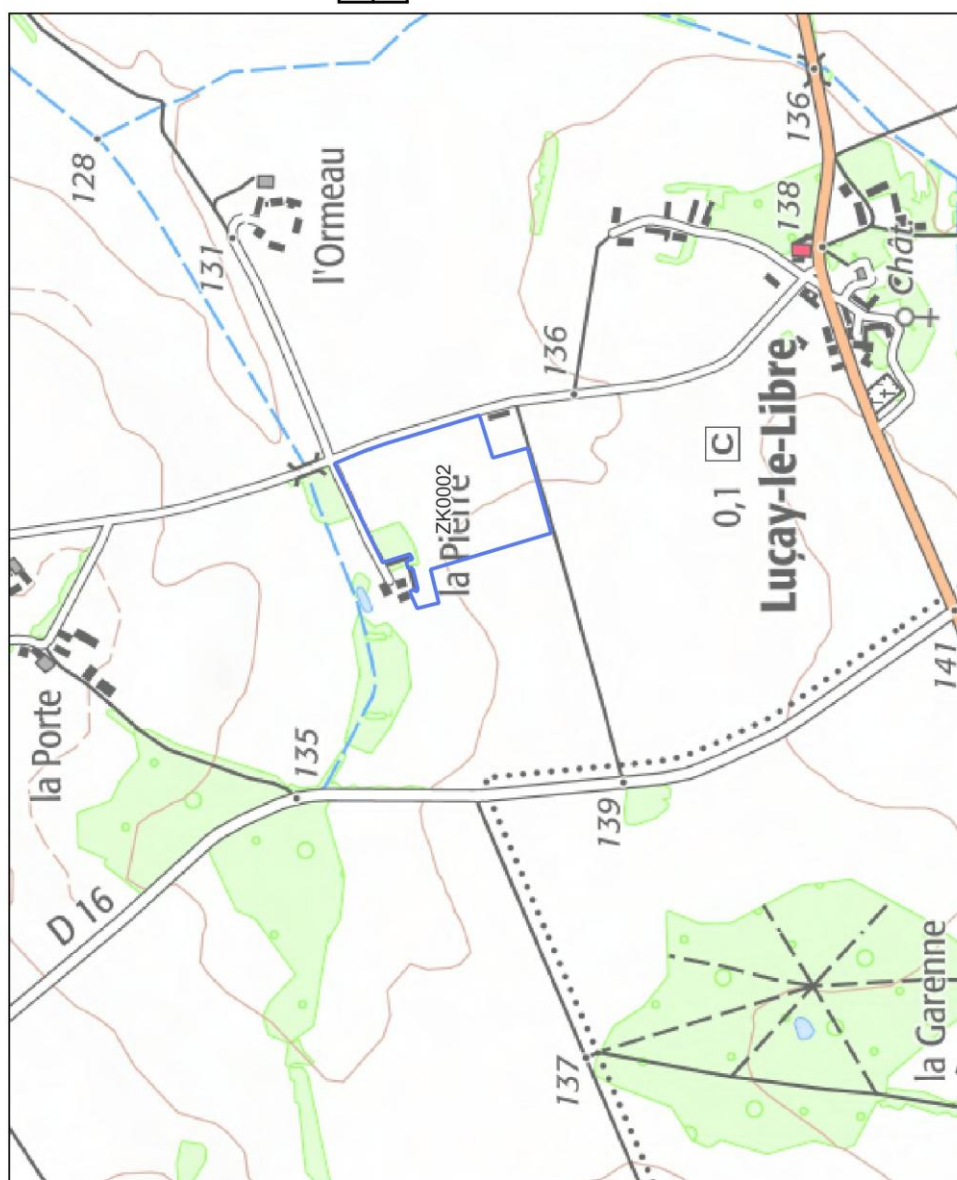
La parcelle bénéficie de plusieurs avantages. Elle est bien desservie par deux routes d'accès carrossable et goudronnées à l'extérieur de la propriété (au nord et à l'Ouest). La surface de la parcelle (près de 4,5 ha) est suffisante pour créer une unité de gestion cohérente qui sera aisée à valoriser. De plus le passé agricole de la parcelle et la topographie de plateau et de haut de versant la rendent très facilement mécanisable. Le sol, majoritairement de type calcisol, à un ph d'environ 7,7 en surface. Il est sain, sans hydromorphie ni carbonatation sur au moins 55 cm. En surface il est de type limoneux sans cailloux sur 10 cm puis limono-argileux sur 20 cm avec quelques rares cailloux puis argilo-limoneux sur au moins 25 cm avec quelques rares cailloux. Le sol est donc particulièrement riche. En effet, le guide de « Valorisation des stations et habitats forestiers ¹ » pour la Région Centre classe ce sol dans le grand ensemble stationnel « Chênaie sessiliflore ligérienne à fragon » et plus précisément en « Variante riche modale » (code 12r). Il est d'ailleurs précisé pour ce type de station : « Une des meilleures fertilités dans l'aire de la chênaie ». Enfin, Mr SWIETON, est un propriétaire intéressé et motivé pour créer cet espace boisé et il a déjà effectué quelques plantations d'arbres dans d'autres parcelles et notamment des chênes truffiers.

A l'inverse, il faut également noter quelques difficultés à la réalisation du projet. En effet, avant d'effectuer toute opération de boisement de plus de 0,5ha, une « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale » (CERFA N°14734*03) est à effectuer auprès de la DREAL Centre. Plusieurs lignes électriques basses et moyennes/hautes tensions sont présentes autour et dans la parcelle. Il convient de planter à bonne distance pour éviter tous problèmes dans le futur. Actuellement la pression du gibier (chevreuils) ne pose pas de réels soucis forestiers malgré quelques dégâts sur des jeunes tiges dans les parcelles aux alentours. Toutefois, en cas de plantation, des dommages importants sont à prévoir.

¹ <https://ifc.cnpf.fr/sites/ifc/files/2025-04/Guide-Habitat-VF-CNPF-IFC-1-112.pdf> & <https://ifc.cnpf.fr/sites/ifc/files/2025-04/Guide-Habitat-VF-CNPF-IFC-113-185.pdf>



Carte de localisation de la parcelle concernée par le projet de boisement de Mir SWIETON sur la commune de Luçay le Libre (36)



Légende :



Parcelle cadastrale

Commune	N° de parcelle	Contenance en m ²
Luçay le Libre	ZK0002	44704

0 50 100 m



© Chambre d'agriculture de l'Indre - Tous droits réservés - Sources : © IGN SCan25® (2015), IGN BD Ortho® (2020)
Cartographie : Chambre d'agriculture de l'Indre, 2026

CETEF de l'INDRE

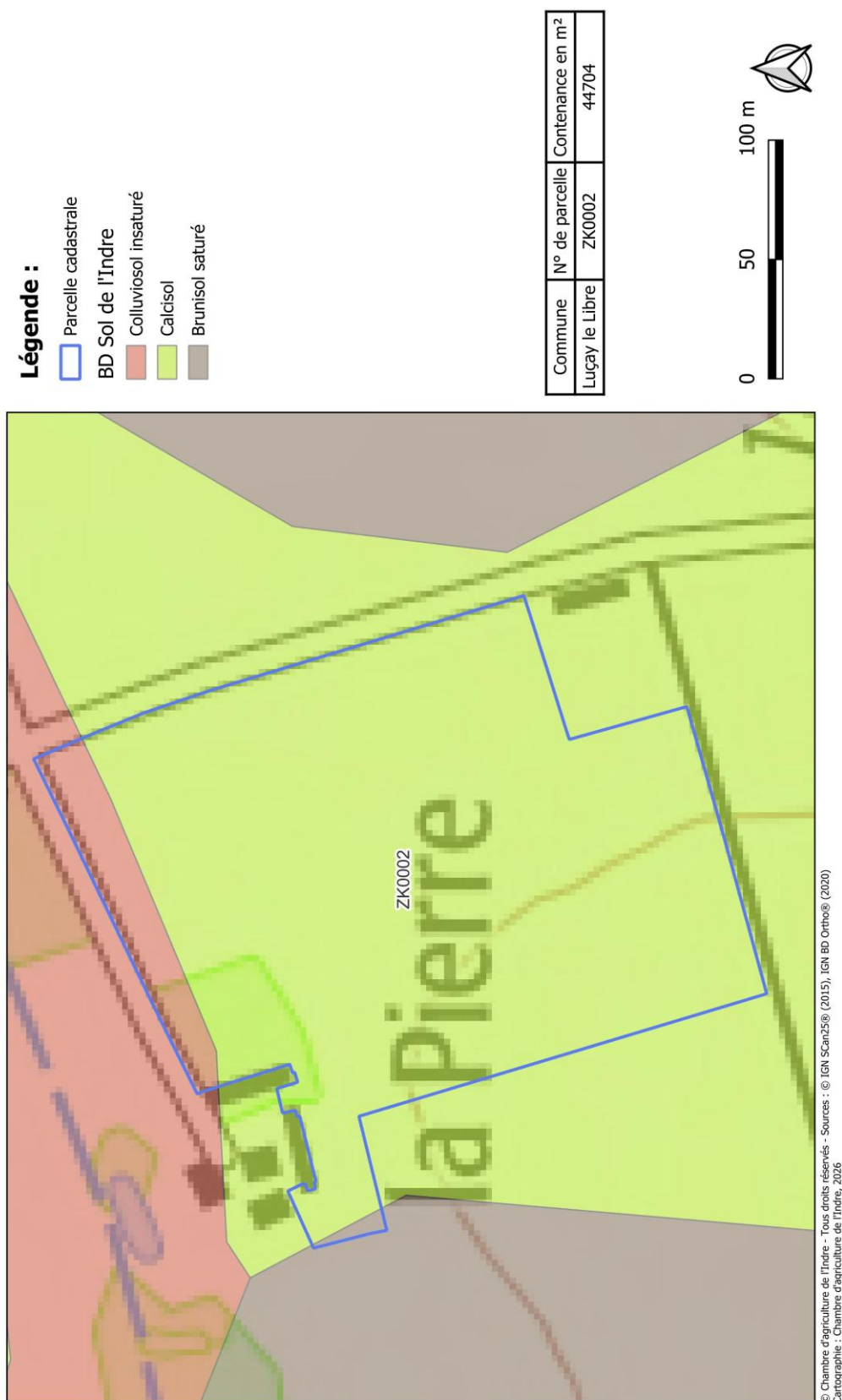
Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



Carte pédologique de la parcelle concernée par le projet de boisement de Mir SWIETON sur la commune de Luçay le Libre (36)



© Chambre d'agriculture de l'Indre - Tous droits réservés - Sources : © IGN Scan25® (2015), IGN BD Ortho® (2020)
Cartographie : Chambre d'agriculture de l'Indre, 2026

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



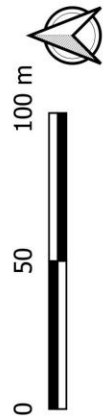
Conseil de gestion :



Plan du boisement de la parcelle de Mr Swieton sur la commune de Luçay le Libre (36)



- Légende :**
- Cloisonnement
 - Lignes de plantation
 - Lignes électriques**
 - Basse tension
 - Moyenne tension
 - Zone de plantation
 - Parcelle cadastrale



Carte du projet de plantation

© Chambre d'agriculture de l'Indre - Tous droits réservés - Sources : © IGN SCAN25® (2015), IGN BD Ortho® (2020)
Cartographie : Chambre d'agriculture de l'Indre, 2026

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



Conseils liés à la plantation :

- Distances de retrait de plantation autour des lignes électriques : Afin d'éviter tout problèmes futurs de chutes de branches ou d'arbres sur les lignes électriques, il est recommandé d'effectuer les plantations à distances des lignes électriques. Cette distance est variable selon le type de ligne électrique :
 - o **Ligne basse tension** : la norme NFC 11-201 indique pour ce type de ligne en dehors d'une agglomération, que les branches des arbres doivent être maintenus à minimum 3 m de distance en latéral des fils. Il faut également prévoir au minimum 4 m de largeur de croissance des branches en longueur. Par conséquent, il est recommandé de ne pas planter à moins de **7m** de la ligne électrique (d'axe du fil à l'axe de la ligne de plantation).
 - o **Ligne moyenne/haute tension** : la norme NFC 11-201 indique pour ce type de ligne avec des isolateurs suspendus, que les branches des arbres doivent être maintenus à minimum 5 m de distance en latéral des fils. Il faut également prévoir au minimum 4 m de largeur de croissance des branches en longueur. Par conséquent, il est recommandé de ne pas planter à moins de **9m** de la ligne électrique (d'axe du fil à l'axe de la ligne de plantation).
 - o Pour ces deux types de lignes il est possible de planter des arbustes en dessous. Toutefois, au vu des risques de croissance des ligneux dans cette station très fertile, il est préconisé de **ne pas planter de ligneux sous les lignes électriques ainsi que dans les emprises de 7 et 9 m**. Cela facilitera énormément la gestion des abords de la ligne. Ces axes non plantés pourront également être utilisé comme des cloisonnements pour la circulation des engins.
- Schéma de plantation : Il s'agit ici d'un boisement de terres agricoles qui n'ont pas été labourées depuis environ 30 ans. Pour ce type de boisement, il est recommandé de planter à une densité minimale de 1500 tiges/ha car le recru naturel est absent pour éduquer les futurs plants. Il est également recommandé d'implanter des cloisonnements tous les 12 à 15m afin de faciliter les interventions ultérieures et limiter le tassement des sols. Le schéma de plantation suivant est proposé (Cf. Figure 1) :
 - o Espacement entre les lignes de plantation : **2,5m**
 - o Cloisonnement : **1 ligne sur 6**
 - o Espacement des plants sur la ligne : **2 m**
 - o Densité de plantation : 1666 plants/ha

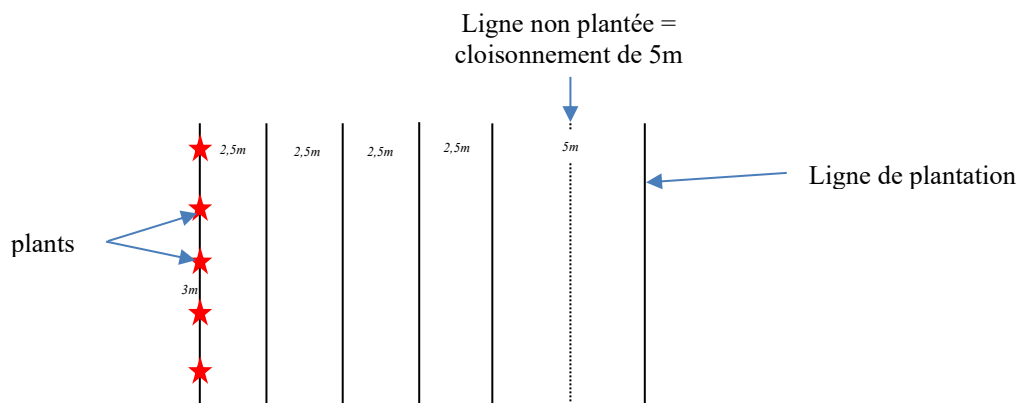


Figure 1 : Schéma de plantation

- Type de plants : Les plants plantés sont des **plants très jeunes** (entre 1 à 3 ans selon les espèces), et leur taille n'excèdent en général pas les 60 cm. Ils peuvent être en racines nues ou en godets selon les espèces. Dans la mesure du possible, les plants doivent être **certifiés « Matériel forestiers de reproduction » MFR** et la région de provenance d'étendre sur la région Centre voire à défaut sur un territoire plus méridional.



- Choix des espèces plantées : Le choix des espèces plantées dépend de plusieurs critères : adaptation au sol, adaptation au climat actuel et future possible, objectifs de gestion, objectifs de production... Il est recommandé de sélectionner plusieurs espèces afin de constituer un **peuplement mélangé** plus robuste et plus accueillant pour la biodiversité. Le mélange s'effectue pied à pied sur la ligne. Les préconisations d'espèces suivantes tiennent également compte des recommandations du guide des stations cité ci-avant :

Espèce	Nom latin	Région de provenance MFR	Pourcentage de la plantation
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	QPU 101 ou QPU 901	60%
Cèdre de l'atlas	<i>Cedrus atlantica</i>	CAT 900	30%
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	SDO-VG-001 ou SDO 900	4%
Merisier	<i>Prunus avium</i>	PAV 901	3%
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	CBE 130	3%

- Protection des plants : L'une des principales causes d'échec des plantations forestière est la consommation par le gibier. Les lièvres et chevreuils étant particulièrement présents sur la parcelle, il convient donc de protéger individuellement les plants avec des protections de **1,2m de hauteur**. Les protections de type « climatic maille mixte » ou équivalente sont bien adaptées à ce contexte. Les protections sont maintenues en place par **2 échalas d'acacias** de 1,5m de haut et ces dernières sont fixés sur les échalas à l'aide de 3 agrafes. Lorsque les plants s'affranchissent de la pression du gibier (entre 5 et 10 ans généralement après la plantation) il convient de les retirer.



Conclusion :

Le projet de boisement permet de mettre en place un peuplement diversifié et adapté au contexte pédoclimatique. Le propriétaire est très intéressé pour s'engager dans la gestion de ses futurs peuplements.

Les parcelles à boiser **ne sont pas concernées par le classement en massif incendie** et par conséquent par les obligations légales de débroussaillage. Toutefois il est recommandé de mettre en œuvre des bonnes pratiques d'entretien visant d'une part à limiter les risques d'incendie et d'autre part à faciliter le travail des pompiers en cas d'incendie. Pour cela l'entretien des chemins d'accès avec un gabarit de 4m*4m est un bon début. Tout comme l'aménagement des accès aux points d'eau, la mise en place d'extincteurs dans les engins ou encore le remplacement des cadenas par des cadenas DFCI (défense forestière contre les incendies).

Pour mettre en œuvre les conseils de gestion il est conseillé de faire appel à un gestionnaire forestier (*cf. liste en annexe2*).

Point réglementaire sur la vente de bois de chauffage à des particuliers : Dans le cas où vous vendriez du bois de chauffage à des particuliers, vous devez faire signer un contrat de vente indiquant en particulier que l'acquéreur est assuré en cas d'accident et qu'il utilise le bois pour sa consommation personnelle (*cf. modèle de contrat en annexe 3*).



Annexes :

Annexe 1 : Contacts des entrepreneurs de travaux forestiers dans l'Indre

Annexe 2 : Liste des gestionnaires forestiers dans la région Centre Val de Loire (novembre 2024)

Annexe 3 : Contrat bois de feu avec particuliers

Annexe 4 : Bulletin d'adhésion au syndicat des forestiers privés de l'Indre

Annexe 5 : Bulletin d'adhésion au CETEF de l'Indre

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*



Annexe 1 : Contacts des entrepreneurs de travaux forestiers dans l'Indre :

NOM	Commune	Tél	Activité
DVI	Migné	06 82 25 08 72	Exploitant forestier et entrepreneur
Hibert Philippe	St Christophe en Bazelle	06 82 11 48 31	débroussaillage, broyage, élagage
Alliance Forêt Bois		05 40 12 05 50	coopérative forestière
Bas Ismail	Châteauroux	06 64 20 13 55	exploitant et entrepreneur forestier, abattage
Blanchard Christian	Sougé	02 54 35 84 65	Exploitants et Entrepreneurs Forestiers : Abattage, Bois de chauffage, Débardage Négociants et Fournisseurs en Combustibles : Bois de chauffage, Abattage, Débardage
Bois Bûche Centre Atlantique	Villedieu sur Indre	02 54 47 86 33 06 73 88 34 88	Exploitants et Entrepreneurs Forestiers : Bois de chauffage, Exploitant forestier Négociants et Fournisseurs en Combustibles : Bois de chauffage
Buffard ETF	Parnac	06 79 65 00 82	Exploitant forestier
Unisylva	La Châtre	02 54 48 22 56	coopérative forestière
Delaune Pascal	Vigoux	02 54 47 59 79 06 63 47 29 25	Exploitants et Entrepreneurs Forestiers : Abattage, Bois de chauffage, Débardage Négociants et Fournisseurs en Combustibles : Bois de chauffage, Abattage, Débardage
Etablissement Pierre Robert	Ardentes	02 54 08 12 80	Scierie, exploitant forestier CHÊNE
Jean Pierre Mandel SARL	Valençay	02 54 00 04 76 06 80 10 84 72	Scierie, exploitant forestier
Les Bois du Centre	Thevet St Julien	02 54 30 01 58 06 12 47 71 50	Exploitants et Entrepreneurs Forestiers : Abattage, Bois de chauffage, Débardage Négociants et Fournisseurs en Combustibles : Bois de chauffage
Macédo	St Plantaire	02 54 47 37 49 06 83 41 52 60	Débardage, Exploitant forestier
Régnier et fils SARL	Bagneux	06 84 86 24 41	Exploitant forestier : travaux
Robinet Jean Claude	Argenton sur creuse	02 54 24 25 24	
Service de soutien - Martin Michel	Le Blanc	02 54 84 19 46	Exploitant forestier : travaux sylvicoles
Société Ageorges	Montgivray	02 54 48 22 42	Exploitants et Entrepreneurs Forestiers : Bois de chauffage, Exploitant forestier Négociants et Fournisseurs en Combustibles : Bois de chauffage, Exploitation forestière Scieries : Scierie
Collin Kevin	Neuvy Pailloux	06 50 55 72 54	Entreprise de services agricoles, soutien à l'exploitation forestière
Nadotti Julien	Buzançais	06 83 66 62 09	Entreprise de services agricoles, soutien à l'exploitation forestière
TraForest	Villedieu sur Indre	06 45 57 89 99	Entreprise de services agricoles, soutien à l'exploitation forestière
Adexfo	Eguzon Chantôme	02 54 47 49 42 06 11 30 58 41	Entrepreneur de travaux forestiers
Etablissement Pierre Guillon	Lourdoux St Michel	02 54 06 40 47	Exploitant forestier, scieur
Au fil du bois	Migné	06 99 85 92 24	Exploitant forestier - Producteur Bois énergie
Logie Denis	Pellevoisin	02 54 39 08 17	Entreprise de services agricoles - service d'aménagement paysager - travaux forestier

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



Nicolas Mery	Villedomain Châtillon sur Indre	02 47 92 67 71	Travaux agricoles : broyage, fauchage ; travaux forestiers, achat et vente de bois
Agri Forest	Luzeret (36)	02 54 25 01 23	Bois énergie, broyage
Entreprise Flaman	Genillé (37)	06 80 22 90 21	Bois énergie, broyage
SCIC Berry Energie Bocage	Saulzais le Potier (18)	02 48 63 19 21 06 44 97 00 55	Bois énergie, broyage
Abattage Bois du Centre	<i>Chalais</i>	02 54 37 64 04	Entrepreneur de travaux forestiers
AJF Prevote SARL	Montgivray	02 54 30 04 01	Entrepreneur de travaux forestiers
Aumeny Thierry	Mouhet	02 54 24 80 07	Entrepreneur de travaux forestiers
Brunet Frédéric	Chantôme	02 54 47 47 92	Entrepreneur de travaux forestiers
Carteron Pierre	Chazelet	02 54 25 50 82	Entrepreneur de travaux forestiers
Cimbault Claude	Fléré la Rivière	02 54 39 30 32	Entrepreneur de travaux forestiers
Dessolier Gaston SARL	Le Poinçonnet	02 54 35 32 70	Entrepreneur de travaux forestiers
Idaoubakrim Moustapha	Le Poinçonnet	06 99 59 25 04	Entrepreneur de travaux forestiers
Régnier Travaux forestiers	Orville	06 77 88 55 96	Entrepreneur de travaux forestiers
Valmard Elagage	La Vernelle	02 54 76 87 11	Entrepreneur de travaux forestiers
Clément Gautier	Saint Plantaire	06 69 06 45 57	Entreprise d'élagage, d'abattage
Forêt Bois service EURL	Buzançais		Exploitant forestier et entrepreneur
SARL Coulon Louis	Migné		Entreprise de services agricoles, soutien à l'exploitation forestière

—

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



Annexe 2 : Liste des gestionnaires forestiers dans la région Centre Val de Loire (novembre 2024)

ORGANISMES – EXPERTS & GESTIONNAIRES Ile-de-France – Centre-Val de Loire Aide aux propriétaires forestiers pour leur PSG



1 – ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA FORÊT PRIVÉE

UNISYLVA

Nord du Cher – Loiret	2, rue Lorient Lafleur - 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	cher-loiret@unisylva.com	02.48.70.99.97
Sud du Cher – Indre	6 rue du Champ Galant - 36400 LA CHATRE	cher-indre@unisylva.com	02.54.48.22.56
Indre-et-Loire	28 rue de la Tuilerie – 37550 SAINT AVERTIN	centre-ouest@unisylva.com	02.47.88.08.12
Eure-et-Loir – Loir-et-Cher – Loiret	252 rue Jacquard – 41350 VINEUIL	dep-41-45@unisylva.com	02.54.55.80.00

ALLIANCE FORETS BOIS

Bureau d'Eure-et-Loir	Maison de l'Agriculture - 10 rue Dieudonné Costes - CS 10399 - 28008 CHARTRES		02.37.24.46.90
Bureau de l'Indre	Maison de l'Agriculture 24 rue des Ingrains - 36022 CHATEAUROUX	contact@alliancefb.fr	05.40.12.02.50
Bureau d'Indre-et-Loire	5 rue des Gravaux – 72200 LA FLECHE	pierre.girondeau@alliancefb.fr	06.03.96.50.43
Bureau Ile-de-France	Chambre Interdépartementale d'Agriculture 2 av. Jeanne d'Arc - 78153 LE CHESNAY	francois.quagneaux@alliancefb.fr	01.39.23.42.43

COOPÉRATIVE NORD SEINE FORÊT

	Agence Bois Forêt 27 rue d'Amiens - 60200 COMPIEGNE	contact@unsf.fr	03.44.90.36.00
--	--	--	----------------

2 – Experts forestiers (1) (2)

CHER

M. Didier ROBERT-BABY	d.robert-baby@foret-bois.com	02.48.58.08.02 06.72.72.47.27
Ragis - 18700 OIZON		

EURE ET LOIR

M. Pierrick COCHERY	pierrick.cochery@gmail.com	06.60.53.19.13
Le Grand Manoir - 28480 BEAUMONT LES AUTELS		

INDRE

M. Patrice BOIRON	patrice.boiron@wanadoo.fr	02.54.39.45.44
14 route de Buzançais - 36500 NEUILLY LES BOIS		

INDRE-ET-LOIRE

M. Martin de CHARRY (expert stagiaire représentant M. Parick COSTAZ)	martin.decharry@selvans-arbreetforêt.com	07.78.90.66.31
2 rue Lucien Royné - 37150 BLÈRE		

M. Jean-François de LA MOTTE	jfdelamotte@cabinetjfm.fr	02.47.59.93.87
Larcy - 37160 NEUILLY LE BRIGNON		

M. Eric DELAUNAY	edelaunay.foret@free.fr	02.47.92.16.62
Cabinet d'Expertises Forestières de Touraine - 1 La Hubaillerie - 37310 TAUXIGNY		

LOIR-ET-CHER

SARL Cabinet BECHON	contact@cabinet-bechon.fr	02.54.96.81.79
65 avenue de Romorantin - 41300 SALBRIS		

M. Jean Jacques DUPRÉ	cabexfor@orange.fr	02.54.70.31.87
5 rue Marcel Cazin - 41120 CHITENAY		

M. Romain GAUGET	afc.conseil@orange.fr	06.70.02.63.97
152 rue du Tranchet – 41250 BRACIEUX		

M. Guillaume AUBOIN	g.auboin@foret-bois.com	06.20.74.74.60
SELAS FORETS DURABLES Expertises - 78 rue des Argillons - 41150 CHAUMONT SUR LOIRE		

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



LOIRET

M. Jean Philippe ANGENAULT	jean-philippe.angenault@orange.fr	06.06.48.81.94
30 bd Lamartine - 45000 ORLÉANS		
M. Jean d'HARCOURT	cabinetjeandharcourt@orange.fr	02.38.29.57.20
3 rue Riaudine - BP 88 - 45503 GIEN Cedex		
Mme Inès de CHASSEVAL	ines.dechasseval@fclb45.com	02.38.31.48.99
SARL Forestière Chasseval La Bussière - La Ménagerie - 45230 LA BUSSIÈRE		
M. Bertrand VALLIER	bertrand.vallier@fclb45.com	06.03.35.64.66
SARL Forestière Chasseval La Bussière - La Ménagerie - 45230 LA BUSSIÈRE		
Mme Marie BEAUCHEF	m.beauchef@foret-bois.com	06.15.86.09.08
SARL CABINET BECHON - 65 avenue de Romorantin - 41300 SALBRIS		

PARIS

MM. Michel et Pierre CHAVET	p.chavet@foret-bois.com ; m.chavet@foret-bois.com	01.45.00.00.65
61 av. de la Grande Armée - 75116 PARIS		
Mme Marie-Stella DUCHIRON		01.45.67.27.85
8 av. Daniel Lesueur - 75007 PARIS		
M. Patrick COSTAZ	p.costaz@foret-bois.com	
M. François LEGRON	f.legron@foret-bois.com	
M. Nicolas MENOUE	n.menou@foret-bois.com	
M. Michel PITARD	m.pitard@foret-bois.com	01.40.39.81.00
M. Pierre COCHET	p.cochet@foret-bois.com	
M. Jean Pierre MESNIL	jp.mesnil@foret-bois.com	
SELAS FORETS DURABLES EXPERTISES - 8 bis rue de Chateaudun - 75009 PARIS		
M. Michel de VASSELLOT	michel.de.vasselot@gmail.com	01.48.74.74.39
34 av. de Clichy - 75018 PARIS		
M. Marc VERDIER	marc.verdier2@gmail.com	01.48.74.74.38
46 rue Fontaine - 75009 PARIS		
M. Michel de WARREN	michel@warenn.fr	06.10.26.25.23
FOREXPERT - 70 rue Boissière - 75116 PARIS		

SEINE-ET-MARNE

M. Jean Pierre EGEE	jpegea@free.fr	01.64.37.64.26
FOREST TERRE - 59 rue du Dr Pouillot - 77000 MELUN		
M. Jean Yves HENRY	jy.henry.asffor@gmail.com	01.64.02.95.24
13 av. du Général Leclerc - 77400 LAGNY SUR MARNE		
M. Jacques TRANZEAT	jacques.tranzeat@orange.fr	06.12.80.75.31
7 route de Nangis - Les Orbies - 77970 JOUY LE CHATEL		
M. François LEGRON	f.legron@foret-bois.com	06.30.60.94.57
SELAS FORETS DURABLES EXPERTISES - 20 rue des Acacias - 77240 VERT-SAINT-DENIS		

ESSONNE

M. Jean Luc BARTMANN	jl.bartmann@foret-bois.com	01.69.28.15.48
M. Guillaume COURBOULAY	g.courboulay@foret-bois.com	
Cabinet d'Expertise JL BARTMANN et Associés - 5 rue de Bellevue - 91400 ORSAY		
M. Jean de GRANDCOURT	jdegrandcourt@hotmail.com	09.52.56.24.06
1 rue du Fourneau - 91410 RICHARVILLE		
M. Bruno MAYEUX	b.mayeux@foret-bois.com	06.62.02.26.45
SilvAvenir - 15 résidence du Clos de Verrières - 91370 VERRIERES LE BUISSON		

HAUTS-DE-SEINE

RACINES	a.quelet@racines.com	boulogne@racines.com	06.31.45.05.84
Racines - M Antoine QUELET - 39 rue Fessart - 92100 BOULOGNE			
M. François du CLUZEAU	f.ducluzeau@foret-bois.com		06.79.88.42.60
13 rue Neuve Saint Germain - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT			

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



3 - Gestionnaires forestiers professionnels ⁽³⁾

CHER

M. Pierre BARON pierre-baron@wanadoo.fr 02.48.51.55.84
1 rue Honoré Edouard Perrot - 18330 SAINT LAURENT

M. Benoît LEDUC blctcentre@yahoo.com 06.89.93.79.12
23 route de Briou - 18330 VOUZERON

INDRE-ET-LOIRE

M. Fabrice GUILLOT fguillot.foret@gmail.com
44 rue Etableau - 37350 LE GRAND PRESSIGNY

LOIRET

M. Yves BACHEVILLIER yves.bachevillier@free.fr 06.99.66.03.50
63 rue du Colonel Morlaix-Demoray - 45190 BEAUGENCY

Mme Constance GUILLAUMIN guillaumin.constance@wanadoo.fr 02.38.29.65.07
Le Prieuré - 45250 OUZOUEUR SUR TREZEE

M. Pierre-Edmond LELIEVRE pe.lelievre@sylvocab.com 06.71.26.51.63
11 place de l'église - 45150 FEROLLES

Mme Bernadette VALLEE bvallee@conseilforestier.fr 06.11.77.43.58
4 chemin de Bel air - 45620 ISDES

PARIS

Mme Aurélie ORNON aurelie.ornon@forestiere-groupama.fr 06.80.20.59.75
Sté Forestière GROUPAMA - 21 bd Malesherbes - 75008 PARIS

M. Max DAVEZAC m.davezac@foret-bois.com 06.11.42.68.35
SASU MAX DAVEZAC - 5 place Wagram - 75017 PARIS

M. Alain ARNAUD alain.arnaud@energybiomass.net 06.25.47.45.00
ENERGIE BIOMASS CONSULTING - 88 av. Victor Hugo - 75016 PARIS

SEINE-ET-MARNE

M Léo CASTEX leo.castex@hyleo.fr 06.45.45.43.39
HYLEO - 22 rue des Chardonnerets - 77760 LA CHAPELLE LA REINE

YVELINES

HAUTS-DE-SEINE

M. Stéphane LE GOFF stephane.legoff@groupama-immobilier.fr 06.73.91.69.34
Groupama Immobilier - 150 av. des Champs Elysées - 75008 PARIS

M. Benoît RAYER benoit.rayer@fiducial.net 01.49.07.86.80
Fiducial Gérance - 41 av. Gambetta - CS 50002 - 92928 LA DEFENSE CEDEX

M. Loïc ZELLEVRE brodutfg@gmail.com 06.34.64.57.97
BRODUT FORET GESTION - 38 rue Gaston Paymal - 92110 CLICHY

M. Thibault ANSELIN cabinet@pierreaussedat.com 01.73.63.00.48
Pierre AUSSÉDAT SARL - 23 bd d'Argenson - 92200 NEUILLY SUR SEINE

(1) Liste nationale (édition avril 2024) disponible sur le site <http://cnefaf.fr> (Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière)

(2) Experts Forestiers de France disponible sur le site <http://www.foret-bois.com/accueil>

(3) Les GFP des régions voisines sont susceptibles de travailler en région Centre et Île de France. Listes régionales des GFP disponibles sur les sites Internet des DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

V-NOV 2024



Annexe 3 : Contrat bois de feu avec particuliers

CONTRAT DE VENTE DE BOIS DE FEU SUR PIED A UN PARTICULIER.

ENTRE LES SOUSSIGNES

NOM :

ADRESSE :
.....

agissant pour le compte de :

ci-après dénommé "**le vendeur**" d'une part,

ET

NOM :

ADRESSE :
.....

ci-après dénommé "**l'acquéreur**" d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Le vendeur cède aux clauses et conditions ci-après à l'acheteur, qui **déclare exploiter pour son compte personnel et s'en interdire la revente**, une coupe de taillis et / ou de houppiers lui appartenant.

1/ DESIGNATION DE LA COUPE

La coupe est située à :

- * Bois de
- * Commune de
- * Parcelle (s) n° :

Son emplacement est indiqué sur le croquis, paraphé, annexé au présent contrat.

2/ ARBRES RESERVES

Option 1 * :A l'intérieur du périmètre désigné ci-dessus, l'acquéreur est tenu de respecter tous les arbres et les brins marqués à la peinture qui ne font pas partie de la vente.

Option 2 * : Seuls les arbres marqués d'un flachis ou d'un signe à la peinture.....(préciser la couleur) font l'objet de la vente. Tous les autres arbres doivent être maintenus sur pied et ne font pas partie de la vente sauf ceux inclus dans le cloisonnement matérialisé.

3/ TRAVAUX D'ABATTAGE, DE FACONNAGE ET D'ENLEVEMENT DES BOIS

L'acquéreur ne pourra commencer les travaux avant d'en avoir reçu l'autorisation du vendeur, laquelle sera donnée après paiement de l'acompte dû au comptant selon les dispositions indiquées ci-après à l'article 5.

Les stères ne seront pas appuyés contre des arbres marqués en réserve ou restés sur pied.

Il est interdit de brûler les branchages et menus bois.

L'enlèvement des bois devra être achevé pour le

Sauf cas de force majeure, un mois après le délai fixé, les bois restant sur la coupe seront réputés abandonnés par l'acheteur et le vendeur pourra en disposer comme bon lui semble.



L'acquéreur est tenu de veiller à ce que l'abattage et l'enlèvement des bois soient réalisés selon le cahier des charges national pour l'exploitant forestier PEFC (disponible sur www.pefc-france.org), à savoir :

- Respecter la régénération naturelle, les arbres marqués en réserve sur la coupe et ne leur causer aucun dommage ; Laisser la coupe dans un état satisfaisant pour la suite des opérations sylvicoles (section d'abattage au ras du sol),
- Démanteler et éparpiller les menus bois sur la coupe,
- Faire bon usage des voies d'accès, de vidange et des places de dépôt ; les remettre en état si nécessaire après intervention ;
- Conserver, s'ils ne sont pas marqués, les arbres vieux, morts, sénescents. En cas de risque pour la sécurité des personnes, ils pourront être simplement mis à terre,
- Tenir compte des conditions météorologiques pour choisir la période d'intervention et organiser le chantier ;
- Respecter les sources, les cours d'eau et les mares, en évitant d'y faire tomber les arbres ou d'y laisser des arbres abattus, et en n'y laissant pas de rémanents. Si besoin rétablir les écoulements préexistants ;
- Ne pas franchir les cours d'eau et les mares.
- Prendre toutes dispositions pour s'assurer que le travail en forêt est réalisé dans de bonnes conditions de sécurité. (équipement de protection individuelle)

4/ PRIX - RECEPTION

La coupe est vendue à l'unité de produits au prix de €/ stère, le dénombrement des stères étant effectué lors d'une réception contradictoire avant leur enlèvement.

** (en cas d'assujettissement du vendeur à la TVA, il ajoute la TVA au prix hors taxe, la TVA est à 10 %)*

5/ REGLEMENT

A la signature du présent contrat, l'acquéreur verse au comptant un acompte de.....€.

Le solde, calculé d'après le dénombrement, sera réglé avant l'enlèvement des bois.

6/ RESPONSABILITE DE L'ACQUEREUR

L'acquéreur devra remettre en état les chemins, clôtures et fossés qui auraient été endommagés au cours de l'abattage et de l'enlèvement des produits. Un état des lieux sera réalisé contradictoirement à cet effet.

Il est responsable de tous les dommages ou délits causés au cours des travaux tant aux tiers qu'au vendeur et déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant ces risques.

Fait en deux exemplaires à le.....

Signature du "vendeur"

Signature de "l'acquéreur"
précédée de la mention "lu et approuvé"

Réception partielle - totale de la coupe le :

Volume réceptionné : stères.

Prix unitaire : €/stère

Prix total à payer :€.

Acompte versé :€.

Reste dû :€.

** : faire obligatoirement le choix d'une option et rayer l'autre sur chaque exemplaire. Formule à adapter à la nature de la coupe.*

Page 2 sur 2



RECOMMANDATIONS POUR ETABLIR UN CONTRAT DE VENTE DE BOIS DE FEU A UN PARTICULIER

Plusieurs points sont particulièrement importants :

- * Accompagner le contrat d'un plan de la parcelle (extrait de plan cadastral par exemple).
- * Situer le plus précisément possible sur le plan le lieu de la coupe.
- * Limiter la vente à environ 50-60 stères par personne et par contrat.
- * Demander un chèque d'acompte plutôt que du liquide pour donner plus de valeur au contrat.
- * Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, il n'y a aucune difficulté à être payé en espèces par rapport au chèque, le revenu de cette vente n'étant pas à déclarer. Une facture nette de taxes doit être délivrée.
- * Si vous êtes assujetti à la TVA, celle-ci doit être facturée (taux de 10%) et une facture doit être délivrée. Préciser alors dans le contrat si le prix convenu est HT ou TTC.
- * Le contrat doit être signé par celui qui effectivement réalisera la coupe. S'il y a plusieurs personnes, il est plus prudent que chacune d'entre elle signe le contrat. Chaque signataire sera destinataire d'un exemplaire.
- * 2 adaptations à la formule fournie doivent être faites le cas échéant :
 - ⇒ L'une concerne la désignation de la coupe : Ici, on parle des arbres marqués en réserve, ce qui suppose que les autres sont à couper. De plus en plus souvent, il arrive que le marquage soit fait en abandon (cas des éclaircies de taillis par exemple) c'est à dire que seuls les arbres objet de la vente sont marqués. Il est primordial qu'il n'y ait pas confusion sur ce point.
 - ⇒ L'autre concerne la référence au cahier des charges. La référence donnée est celle de PEFC. Il n'est pas besoin de disposer de ce cahier des charges puisque son contenu figure dans le contrat (encadré). . En cas de litige lié à la coupe d'arbres réservés ou aux dommages subis par ceux-ci, le vendeur peut aussi mentionner dans le contrat soit un prix d'indemnisation forfaitaire par arbre coupé ou endommagé soit un prix à l'unité de volume nécessairement supérieur au prix de vente de l'unité de produit. La vente aux particuliers pose rarement de problèmes de cette nature.

Ce modèle de contrat peut être photocopié.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce sujet contacter au choix :

- ▶ Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- ▶ Le Centre Régional de la Propriété Forestière
- ▶ Le conseiller forestier de la chambre d'agriculture
- ▶ Votre expert forestier ou la coopérative forestière

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



Annexe 5 : Bulletin d'adhésion au CETEF de l'Indre



Centre d'Etudes Techniques
Forestières de l'Indre

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2026

PARTIE A RETOURNER AU CETEF

Raison sociale :

Nom, Prénom :

Adresse :

N° Tél.

N° Tél Portable :

Mail :

✓ Propriété(s) située(s) sur la (les) commune(s) de :

✓ Surface totale : ha

Adhère au CETEF de l'Indre, en tant que :

☐ Membre Actif 70,00 €

☐ Si 1^{ère} année d'adhésion : réduction de 50 % de la cotisation soit – 35 € €

Total de la cotisation pour 2026 €

Règlement :

☐ Chèque à l'ordre du CETEF de l'Indre

☐ Virement bancaire, indiquez en objet « Cot CETEF36 »

Crédit Agricole Centre Ouest - Av Pierre de Coubertin 36014 Châteauroux Cedex
IBAN : FR76 1950 6400 0059 0038 6338 209 – BIC : AGRIFRPP895



ADHESION ANNEE 2026

PARTIE A CONSERVER

ATTESTANT VOTRE ADHESION AU CETEF

☐ Membre Actif 70,00 €

☐ Si 1^{ère} année d'adhésion : réduction de 50 % de la cotisation soit – 35 € €

Total de la cotisation pour 2026 €

CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Mail : cetef36@gmail.com
Tél. 02.54.61.61.45 / Fax 02.54.61.61.44

Animateurs : Bruno JACQUET (06.14.52.88.84)
Florentin MADROLLES (06.70.41.80.55)

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »



CETEF de l'INDRE

Maison de l'Agriculture de l'Indre
24 Rue des Ingrains 36022 Châteauroux cedex
Tél. 02.54.61.61.45 Mail : cetef36@gmail.com

Animateurs : Bruno JACQUET et Florentin MADROLLES

« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »